

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

FINALES Coupe de Seine et Marne 2026

M15, M18, M21, Seniors (C1 et C2) et Volley-Assis



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

sportive@cdvb77.fr

En attente de validation du prochain BDD

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive 77.

Art 1. Généralités

Le présent règlement concerne les **finale de la coupe de Seine et Marne** senior féminin et masculin (C1), compet'Lib 6x6 et 4x4 (C2), M21 féminin et masculin, M18 féminin et masculin, M15 féminin et masculin et volley-assis gérées par la CDS de Seine et Marne. Il vient en complément **RPE** des qualifications de chaque catégorie citée ci-dessus. Le GSA organisateur doit avoir pris connaissance et respecté le cahier des charges spécifique.

Art. 2 Programme

Date	SAMEDI 30 MAI 2026
Lieu	TORCY (Gym. Jean Monnet)
Finale M15 féminine et masculine	10h (début des rencontres)
Finale Compet'Lib 4x4 (C2)	
Podiums M15 et Compet Lib 4x4	
Finale M18 féminine et masculine	12h (début des rencontres)
Finale Volley-Assis	
Podiums M18 et Volley-Assis	
Finale M21 féminine et masculine	14h (début des rencontres)
Finale Compet'Lib 6x6 (C2)	
Podiums M21 et Compet Lib 6x6	
Finale Senior féminine et masculine (C1)	16h (début des rencontres)
Podiums Seniors	

Les tours peuvent être retardés en fonction de la durée des matchs précédents.

Ce programme peut être modifié par la CDS si nécessaire.

Art. 3 Cérémonie de remise des récompenses

Le comité organisera une cérémonie de remise de récompenses après chaque tour (podium). **Les équipes doivent participer au complet à la cérémonie** en tenue de match (ou avec survêtement de leur club).

Seuls les joueur(euse)s présent(e)s et inscrits sur la feuille de match seront récompensé(e)s.

Art. 4 Constitution des collectifs et des équipes

En **Compét'Lib**, pour participer aux finales, les joueur(euse)s doivent avoir une licence compét'lib (DHO) antérieure au dernier tour des qualifications (avant le 15/05).

Particularité des GSA ayant plusieurs équipes engagées en Coupe de Seine et Marne :

Pour un GSA présentant plusieurs équipes, les collectifs sont déterminés par la première inscription sur une feuille de match lors des qualifications.

Les joueur(euse)s ne peuvent pas changer d'équipe, même en cas d'élimination de leur équipe.

Art. 5 Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre*	H
Présence des arbitres	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 25 minutes
Tirage au sort	H- 24 minutes
Échauffement au filet Passage au filet 8' + 2' de service – arrêt 3' avant le début du match	H- 13 minutes
Équipe incomplète déclarée Forfait	H-25 minutes

*voir programme (Art 2)

Le comité se réserve le droit de modifier le protocole de présentation des équipes.

Art. 6 Feuille de match

L'enregistrement des équipes doit être terminé 25 minutes avant l'heure de début de la rencontre.

Art. 7 Équipements

Les maillots numérotés sont obligatoires (1 à 99).

L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short, des chaussettes et de chaussures de sport. **Les maillots, les shorts doivent être de couleurs uniformes** pour toute l'équipe (à l'exception du Libéro).

Art. 8 Terrain

Les terrains doivent être entièrement tracés (lignes de 5cm).

Note : À moins de 100 cm de recul au service, vous ne pouvez pas proposer votre salle pour accueillir les finales de la coupe de Seine et Marne.

Art. 8-1 – Volley Assis :

6x6 : 10m x 6m 4x4 : 9m x 5m. La hauteur du filet est fixé à 1.10m (filet spécifique)
Une ligne à 2m de la ligne centrale doit être tracée.

Art. 9 Discipline et sécurité

Rappel art 16.1 (RGES) Tout club affilié à la Fédération Française de Volley, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable des arbitres, des joueurs et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, des joueurs et du public.

Le club organisateur des finales doit obligatoirement avoir **un responsable de salle** pour toute la durée de la compétition.

Le responsable de salle doit être titulaire d'une licence (hors événementielle) dans le GSA organisateur. Celui-ci peut être remplacé en cours de compétition

Art. 10 Formules sportives

Matches simples en **2 sets gagnants de 25 points** et **set décisif de 15 pts** avec 2 points d'écart. 2 temps-mort de 30 secondes par set par équipe.

Cas spécifique en senior (C1) :

Matches simples en **3 sets gagnants de 25 points** et set décisif de 15 pts avec 2 points d'écart. 2 temps-mort de 30 secondes par set par équipe.

Art. 11 Volley Assis

Les GSA sont invités par le CDvolley77. Le montant de l'engagement est gratuit en revanche nous demandons que les participants aient une **licence Compétition extension Para-Volley / Assis**

Art. 11-1 – Composition d'une équipe

La CDvolley77 verra avec les GSA concernés la formule retenue (4x4 ou 6x6). Chaque équipe se compose de 8 joueurs en 4x4 et 12 joueurs en 6x6 au maximum dont une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 3 ou 5 joueurs).

Le nombre maximum de joueurs (ses) muté(e)s est illimité.

Art. 11-2 – Classification

Les équipes n'ont pas l'obligation d'avoir des joueurs classifiés.

Art. 11-3 – Regroupement de GSA

Un ou plusieurs GSA sont autorisés à s'associer pour constituer une équipe. Un GSA de Seine et Marne où au moins la moitié (arrondi au nombre inférieur) des membres doivent être licenciés sera le « club support ». Seul le nom du « club support » sera mentionné.

Art. 12 Arbitrage

La CDA de Seine et Marne désignera des arbitres officiels pour tous les matchs des finales.

Les indemnités des finales sont prises en charge par le CDvolley 77.

Art. 13 Amendes

Le montant des amendes est mentionné dans les Tarifs de la saison en cours du CDvolley 77

Art. 14 Cas non prévus

Les compétitions organisées par le comité de Seine et Marne s'appuient sur le Règlement Général Des Épreuves Sportives (RGES), établi par la Commission Centrale Sportive (CCS de FFVolley), qui est le règlement de base pour toutes les compétitions fédérales en France.

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.



Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdvb77.fr
Président de la CDA 77	Kim Truong	kim.truong@cdvb77.fr
CDS 77	Membres de la CDS	sportive@cdvb77.fr